

Département  
**PYRENEES ORIENTALES**  
Canton  
**COTE SABLEUSE**  
Commune  
**SAINT NAZAIRE**

République Française  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601864-20250127-De03-2025-AU  
Date de télétransmission : 27/01/2025  
Date de réception préfecture : 27/01/2025

## **DECISION DU MAIRE N° 03/2025**

**OBJET** : marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage d'un PUP sur le secteur Xon Barbet

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** la délibération exécutoire n°20-2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de la commande publique et notamment l'article L 2123-1,

**Considérant** qu'un projet d'aménagement du secteur Xon Barbet est en cours de réalisation,

**Considérant** les incidences de ce projet immobilier sur les besoins en équipements publics induits,

**Considérant** la nécessité pour la commune de se faire accompagner pour la mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial ( PUP)

### **DECIDE**

**De conclure** un marché à procédure adaptée d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage d'un PUP sur le secteur Xon Barbet avec la société COGEAM Etudes, 940 avenue Eole, 66100 Perpignan.

Le montant de la prestation s'élève à 7380 € HT, soit 8856 € TTC et 300 € HT par réunion supplémentaire.

Les autres clauses et conditions sont précisées dans le marché.

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal Municipal de Saint Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 27 janvier 2025

**Le Maire,**

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS ID

Signature  
numérique de  
JEAN-CLAUDE  
TORRENS ID  
Date : 2025.01.27  
16:42:00 +01'00'

Jean-Claude TORRENS